

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	15

Date de la convocation :
21/04/2026

Date de l'affichage :
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon,
Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon,

Procurations : Mme Kati Moulet donne procuration à M. André Brundu
M. Philippe Tranchant donne procuration à Mme Isabelle Pinon

Absents : Mesdames et Messieurs Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Gaël Santucci,
Laurent Michel

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie Dolhadille Jansen

Délibération n°D2026_26 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur Christian Carteyrade expose :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir au public. Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local, Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations, étant précisé que toutes les demandes des présidents des associations ont été analysées afin de pouvoir effectuer un bilan de l'activité de l'association, du nombre d'adhérents, des projets de développement et des besoins pour l'année 2026.

Considérant la commission des finances du 14 avril 2026,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le détail ci-dessous. Les sommes allouées seront prélevées sur le chapitre 65 article 65748.

ASSOCIATION	PROPOSITION 2026
Les Pitchounets	50 000.00
OCCE primaire	6 000.00
OCCE maternelle	2 800.00
JSOA	1 000.00
COS	1 500.00
AGV	750.00
Joyeux lurons	750.00
La mascotte	500.00
Tennis	600.00
ACC	600.00

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 030-213000201-20260427-D2026_26-DE



Récrés d'Aubord	500.00
RTT	650.00
CAPA	550.00
La boule joyeuse	400.00
Highlights	200.00
A chacun son Isa Gym	550.00
Prévention routière	50,00 €
Grpmt sanitaire apicole	300.00 €
Foyer socio-éducatif collège La Vallée Verte	200.00 €
Les Griffes de Minuit	150.00 €
A affecter	950.00 €
TOTAL PREVISIONNEL	69 000.00 €

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU

